



## COUPE DE FRANCE - J/70

### REGLEMENT 2023

#### ADMISSIBILITE

Sont admissibles, tous les bateaux de type J/70, adhérant à la classe nationale lors de l'année du championnat, en règle avec les règles de classe internationales et ayant participé à au moins une épreuve du circuit de la coupe de France de l'année en cours.

L'inscription à la coupe de France est effective dès lors qu'un bateau participe à une des épreuves du championnat.

**Rappel :** Un équipier de grade 3 ISAF doit être membre la classe, le barreur non-proprétaire doit être membre de la classe et un coureur de grade 3 ISAF ne peut pas barrer un bateau, sauf à condition de posséder 50% des parts d'un J70 et d'en assurer la moitié des frais. Ces éléments sont détaillés dans les règles de classe §C3.2.

Les documents sont accessibles sur :

<https://j70ica.org/class-office-rules/>

<https://www.classej70france.com/documents>

#### PROGRAMME DU CHAMPIONNAT

Le championnat est constitué de 9 épreuves, plus un National.  
Il est construit sur 2 bassins : ATLANTIQUE et MEDITERRANEE.

**Pour le bassin ATLANTIQUE** les épreuves seront les suivantes :

- 7-10 avril Spi Ouest France - la Trinité sur mer
- 9-11 juin Trophée ISPE J/70 - Biscarrosse
- 22-24 Sept. Atlantique Télégramme - Lorient
- 10-12 Nov. Trophée Navigatlantique - La Rochelle

**Pour le bassin MÉDITERRANÉE** les épreuves seront les suivantes :

- 24-26 mars Massilia Cup - Marseille
- 7-10 avril SNIM - Marseille
- 15 - 17 sept Championnat de Suisse - Genève
- 20-22 oct. SportBoat Contest - Hyères

Le **National** aura eu lieu à Brest (18-20 mai 2023) et décernera un titre de champion de France.

Chaque concurrent pourra participer aux épreuves de son choix sans distinction de bassin.

L'organisation des épreuves du championnat est confiée à des clubs labellisés FFV qui sont responsables de l'organisation et de la promotion des épreuves. Ils sont en outre responsables de la transmission des résultats à la FFV.

Chaque année, la classe J70 choisit son programme par vote lors de son assemblée générale, les épreuves soumises au vote sont à la discrétion du bureau de la classe.

## CLASSEMENT

Lors de chaque épreuve, chaque bateau participant est classé pour l'épreuve. Ce classement des bateaux français est effectué suivant les modalités prévues à l'avis de course de chaque épreuve.

A l'issue d'une épreuve, chaque bateau reçoit pour le classement de la coupe de France un nombre de points calculé selon la formule suivante.

$$\text{Points du classé} = \frac{\text{PtPremier} * (\text{NbClassés} - \text{Place}) + 10 * (\text{Place} - 1)}{\text{NbClassés} - 1}$$

Pour les courses où le nombre de participants est inférieur à 20 => PtPremier = 10 \* nb de classés

Pour les courses où le nombre de participants est supérieur à 20 => PtPremier = 200

Les non-participants ne reçoivent aucun point.

Le classement de la coupe de France sera réalisé sur la somme **des 3 meilleurs résultats d'épreuves de bassin plus le résultat du national** d'un bateau participant.

Ce nombre de points est pondéré de la manière suivante :

- Coefficient 2 pour le National
- Coefficient 1 pour les autres épreuves de la coupe de France

Le bateau ayant le plus de points sera déclaré vainqueur de la coupe de France.

## PRIX

Des prix seront remis à l'issue du championnat pour le podium de la coupe de France.